

04.09.2014 15:39 srl005 4 POL PRT CLJ Dépêche individuelle Dépêche gef ats/tb nt  
Genève

## **Droit de manifester - GE: Un collectif dénonce les "chicaneries" systématiques des autorités**

---

**(ats) Trois militants qui avaient organisé une manifestation pour le droit au logement en septembre 2013 ont été acquittés jeudi par le Tribunal de **Police** de Genève. Selon plusieurs associations, cette décision met en lumière "les chicaneries" que subissent les organisateurs de manifestations de la part des autorités.**

Les trois personnes qui avaient signé la demande d'autorisation ont reçu une contravention de 50 francs pour avoir enfreint la loi sur les manifestations, a expliqué devant la presse le Collectif d'associations d'habitants qui avait initié le rassemblement de 2013. La **police** leur reprochait une halte non prévue du cortège.

La manifestation avait réuni dans le calme près d'un millier de personnes. Un théâtre de rue avait arrêté le défilé pendant une dizaine de minutes. Malgré leurs efforts, les organisateurs n'avaient pas réussi à faire redémarrer immédiatement le cortège. Selon le collectif, la présence ostentatoire de la **police** était "provocante et disproportionnée".

Les contraventions ont été contestées ce qui a automatiquement enclenché une procédure devant la justice. Pour le collectif ainsi que les syndicats et les partis de gauche, cette méthode a pour but de dissuader les organisateurs de manifestations.

"Les droits fondamentaux ne sont plus garantis", a relevé Brigitte Studer, l'une des trois militantes acquittées. Les syndicats ont également dénoncé plusieurs cas de tracasseries lors de tractages sur le domaine public. De la même manière, des manifestants pro-palestiniens ont été inquiétés cet été par les forces de l'ordre, ont relevé plusieurs associations.

### Politique coûteuse

Pour la présidente du parti socialiste Carole-Anne Kast, il existe un problème dans "la pratique des autorités répressives". Et cette politique a un coût pour la collectivité, ajoute-t-elle en évoquant les frais engendrés par une action en justice. Il y a une dizaine d'années, il aurait été inimaginable qu'une telle affaire finisse devant les tribunaux, a insisté un militant de longue date.

Une nouvelle loi sur les manifestations sur le domaine a durci en 2012 le droit de manifester à Genève. Ce tour de vis avait été initié par la droite après les dégâts causés au centre-ville par des casseurs lors d'une manifestation anti-OMC en 2009. La loi avait été ensuite un peu édulcorée par le Tribunal fédéral qui jugeait certaines dispositions contraires aux droits fondamentaux.